

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 7 février 2012

## Le 7 février 2012 - L'ARS et la Direction régionale des finances publiques signent ce jour une convention de partenariat

**L'ARS, la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) du Nord – Pas-de-Calais et la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) du Pas-de-Calais signent une convention de partenariat ARS-DRFIP.** Elle concrétise le travail des deux administrations dans l'organisation du suivi financiers des établissements publics de santé (EPS) et des établissements publics de santé médicaux-sociaux (EPSMS). Cette convention fait suite au partenariat antérieur avec l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Les objectifs principaux de la convention sont :

- la consolidation des relations ARS-DRFIP par la normalisation des liens entre les deux institutions, et une communication conjointe aux EPS ;
- le renforcement du suivi financier des EPS et EPSMS par l'accès aux plateformes dédiées, la systématisation des échanges d'informations, l'éclairage par des analyses financières et l'inscription au réseau d'alerte, le suivi des difficultés de trésorerie ou des emprunts à risque ;
- la mise à disposition des compétences métiers de l'ARS et de la DRFIP par la valorisation du patrimoine (France Domaine), l'audit et l'analyse (expertise et action économique), l'accès mutuel aux formations ;
- l'accompagnement sur les sujets spécifiques au secteur hospitalier : facturation individuelle et directe des établissements de santé, statut fiscal, fiabilisation des comptes, devoir d'alerte des comptables publics hospitaliers.